	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>23070</b></p>
---	---	---

**SEANCE du : 24 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 avril 2023.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Hélène BROUSSEAU	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU à partir de 18h43	Rodolph THIBAudeau
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Sandrine DELUGEAU à Pierre BUREAU	Anne ROUX à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR
Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Bruno BODIN à Stéphanie FILLON	

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



**Commune déléguée de Noirterre : cession du 7, rue du vieux château**

La commune est propriétaire d'une ancienne maison au 7 rue du vieux château sur la commune déléguée de Noirterre.

L'acquisition de cet immeuble avait été validée au Conseil Municipal du 08/12/2022, dans le but de sécuriser les lieux et ensuite de le mettre en vente.

La SCI RODEC domiciliée au 6, le millaud 79140 MONTRAVERS est intéressée pour acquérir ce bien car elle va devenir propriétaire de l'immeuble voisin.

Il est donc proposé de céder ce bien au prix de DEUX MILLE EUROS (2000 €) sachant que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

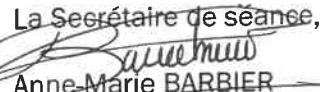
Vu l'avis de France Domaine ;

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **DE CEDER** à la SCI RODEC le bien situé 7 rue du vieux château sur la commune déléguée de Noirterre au prix de DEUX MILLE EUROS (2 000 €)
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération notamment l'acte notarié.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,  
  
Anne-Marie BARBIER

Le Maire,  
  
Emmanuelle MENARD

  
 Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20230426-DG-DEL-2023-070-DE  
 Date de télétransmission : 26/04/2023  
 Date de réception préfecture : 26/04/2023